métropole
ROUENNORMANDIE

RÉUNION DU CONSEIL

27 MAI 2019

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept mai, les Membres du Conseil de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mai 2019 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h15 sous la présidence de Frédéric SANCHEZ.

Monsieur Martial OBIN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme BALLUET (Rouen) à partir de 18 h 23, M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) à partir de 18 h 51, M. BEREGOVOY (Rouen) à partir de 18 h 10, Mme BERENGER (Grand-Quevilly) à partir de 18 h 08, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CHABERT (Rouen) à partir de 18h04 , M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours), M. COULOMBEL (Elbeuf), Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 18 h 19, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18 h 10, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. DUBOC (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), Mme FOURNIER (Oissel), M. FROUIN (Petit-Quevilly) à partir de 18 h 07, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GOURY (Elbeuf), M. GRENIER (Le Houlme) à partir de 18 h 13, Mme GROULT (Darnétal), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel), M. JAOUEN (La Londe) à partir de 18 h 31, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen) à partir de 18 h 39, Mme LAHARY (Rouen) à partir de 18 h 05, M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 19 h 04, M. LETAILLEUR (Petit-Couronne),

Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen) à partir de 18 h 07, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18 h 03, M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MOREAU (Rouen), M. OBIN (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 19 h 04, M. PENNELLE (Rouen) à partir de 18 h 03, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SPRIMONT (Rouen), Mme TAILLANDIER (Moulineaux), M. THORY (Le Mesnil-Esnard), Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf) à partir de 18 h 06, M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS, Mme ARGELES (Rouen) par M. ROBERT, M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION, Mme BARRIS (Grand-Couronne) par Mme GOUJON, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. MASSON jusqu'à 18 h 51, Mme BERCES (Bois-Guillaume) par Mme HEBERT, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme ROUX, Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. CHARTIER, M. BURES (Rouen) par M. SPRIMONT, Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) par Mme CANU, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. LAMIRAY, M. CORMAND (Canteleu) par M. MOREAU, M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen) par M. CRESSY, Mme DESCHAMPS (Rouen) par M. CHABERT, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par M. RANDON, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par M. MARUT, M. DUCABLE (Isneauville) par M. RENARD, M. DUCHESNE (Orival) par M. BARON, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. COULOMBEL, M. DUVAL (Sotteville-lès-Rouen) par Mme KLEIN, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GRELAUD (Bonsecours) par M. ANQUETIN, M. LABBE (Rouen) par M. LETAILLEUR jusqu'au 18 h 39, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. DELESTRE, M. LAUREAU (Bois-Guillaume) par Mme FLAVIGNY, Mme LE COMPTE (Bihorel) par M. HOUBRON, M. LE GALLO (Yville-sur-Seine) par M. OBIN, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme GUGUIN, M. MERABET (Elbeuf) par M. F. SANCHEZ, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) par M. SAINT, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LEVILLAIN, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) par Mme SANTO, M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair) par Mme GUILLOTIN, M. VAN-HUFFEL (Maromme) par Mme MASURIER, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LE COUSIN.

Etaient absents :

Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan), Mme BOURGET (Houppeville), Mme BUREL M. (Cléon), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. DELALANDRE (Duclair), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), M. GUILLIOT (Ymare), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. HIS (Saint-Paër), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme MILLET (Rouen), M. MOURET (Rouen), M. OVIDE (Cléon), Mme PLATE (Grand-Quevilly), Mme SLIMANI (Rouen), M. TEMPERTON (La Bouille),

Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen).

*** Procès-verbaux - - Procès-verbal du Conseil du 28 février 2019** (Délibération n° C2019_0180 - Réf. 4087)

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2019 est adopté.

*** Développement et attractivité - Équipements culturels - Convention d'occupation du domaine public à intervenir avec l'EPCC ESADHaR : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0181 - Réf. 4184)

Le Conseil a autorisé la mise à disposition des locaux au sein du « site Jean Giraudoux » à l'EPCC ESADHaR pour une durée de 10 ans à compter du 1er septembre 2019. Il a valorisé la redevance annuelle à 268 000 € conformément à l'article 25-1 des statuts de l'EPCC.

Les termes de la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec l'EPCC ESADHaR ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements culturels - Convention d'occupation à intervenir avec l'association PIX3L et l'EPCC ESADHaR : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0182 - Réf. 4185)

Le Conseil a autorisé l'association PIX3L à occuper un local au sein de l'ESADHaR, pour une durée de 10 ans à compter du 1er septembre 2019 et a fixé la redevance annuelle d'occupation à 880 €.

Les termes de la convention d'occupation à intervenir avec l'Association PIX3L et l'EPCC ESADHaR ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements culturels – Musées - Occupation du domaine public - Café et boutique du Musée des Beaux-Arts : fixation des redevances** (Délibération n° C2019_0183 - Réf. 4243)

Dans le cadre de la mise à disposition du MBA Café et de la boutique du musée des Beaux-Arts, le Conseil a fixé les redevances d'occupation suivantes :

Pour le MBA Café :
- 2 % jusqu`à 150 000 € de chiffre d'affaires annuel hors taxe
- 3 % sur la tranche de 150 001 € à 230 000 € de chiffre d'affaires annuel hors taxe
- 5 % sur la tranche de 230 001 € à 600 000 € de chiffre d'affaires annuel hors taxe
- 7 % au-dessus de 600 000 € de chiffre d'affaires annuel hors taxe.

Pour la boutique du Musée des Beaux-Arts :
- 2 % jusqu'à 150 000 € de chiffre d'affaires annuel hors taxe
- 3 % de 150 001 à 300 000 € de chiffre d'affaires annuel hors taxe
- 5 % de 300 001 à 600 000 € de chiffre d'affaires annuel hors taxe
- 7 % à partir de 600 001 € de chiffre d'affaires annuel hors taxe.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Subvention d'investissement au Syndicat Mixte de Gestion de l'Aéroport Rouen Vallée de Seine - Régie d'exploitation de l'Aéroport Rouen Vallée de Seine : attribution** (Délibération n° - Réf. 4255)

Le Conseil a autorisé le versement financier d'un montant maximum de 2 502 461,75 € au Syndicat Mixte de gestion de l'aéroport Rouen Vallée de Seine pour financer son programme d'investissements, étant précisé que cette participation viendra en déduction de celle accordée par le Département de Seine-Maritime.

Les termes de la convention ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer la convention.

Adoptée (Contre : 10 voix) .

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAC Aubette Martainville - Rouen Innovation Santé - Concession d'aménagement - Compte-Rendu Annuel de Concession 2018 (CRAC) : approbation - Avenant n° 8 de prolongation du traité de concession et diminution de la participation d'équilibre au bilan : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0184 - Réf. 4242)

Le Compte-Rendu Annuel de Concession 2018 présenté par l'aménageur Rouen Normandie Aménagement (RNA) a été approuvé, y compris les prévisions budgétaires et les perspectives d'aménagement pour les années 2019 et suivantes.

Le montant global de la participation d'équilibre du bilan fixé à un montant de 10 596 692 € a été approuvé.

L'équilibre du bilan de l'opération d'aménagement a été approuvé. Il ne nécessite pas, pour l'exercice 2019, le versement d'une participation de la Métropole, excepté le versement à l'EPFN de 32 274 € au titre du Fonds friches.

Les termes de l'avenant n° 8 de prolongation du Traité de concession signé avec l'aménageur, la SPL Rouen Normandie Aménagement, et de diminution du montant de la participation d'équilibre de l'opération ont été approuvés.

Enfin, Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAC du Halage - Concession d'aménagement - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2018 : approbation - Avenant n° 1 au traité de concession - Avenant n° 2 à la convention d'avance de modification de l'échéancier de mobilisation et de remboursement de l'avance : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0185 - Réf. 4176)

Le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité actualisé au 31 décembre 2018 présenté par la SPL a été approuvé, notamment les prévisions budgétaires et perspectives d'aménagement et le montant inchangé de la participation d'équilibre de 2 455 000 €.

Les termes de l'avenant n° 1 au traité de concession prorogeant la durée de la convention de 3 ans et précisant le mode de calcul de la rémunération proportionnelle de l'aménageur au regard du recours au fonds friches pour les travaux de dépollution sur cette opération ont été approuvés.

Les termes de l'avenant n° 2 à la convention d'avance de trésorerie, au regard de la modification du calendrier de l'opération et notamment le démarrage et la durée des travaux de viabilisation ont été approuvés.

Enfin, Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n° 1 au traité de concession et l'avenant n° 2 à la convention d'avance.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAC de la Sablonnière-Cotoni - Concession d'aménagement - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRAC) 2018 : approbation - Avenant n° 1 au traité de concession conclu avec Rouen Normandie Aménagement : autorisation de signature - Avenant n° 2 à la convention d'avance de trésorerie conclue avec Rouen Normandie Aménagement : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0186 - Réf. 4178)

Le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) actualisé au 31 décembre 2018 présenté par la SPL a été approuvé, notamment les prévisions budgétaires et perspectives d'aménagement et le montant de la participation d'équilibre de 3 495 000 €.

Les termes de l'avenant n° 1 au traité de concession prorogeant la durée de la convention de 3 ans, précisant le mode de calcul de la rémunération proportionnelle de l'aménageur au regard du recours au fonds friches pour les travaux de dépollution sur cette opérationnelle et augmentant le montant de la participation d'équilibre de 475 147 € pour prendre en compte le surcoût lié aux dépenses de dépollution, ont été approuvés.

Les termes de l'avenant n° 2 à la convention d'avance de trésorerie, au regard de la modification du calendrier de l'opération et notamment le démarrage et la durée des travaux de viabilisation ont été approuvés.

Le principe du versement en 2020 d'une participation de la Métropole de 1 100 000 € et d'une avance de 1 200 000 € nécessaires à l'équilibre du bilan de l'opération d'aménagement a été approuvé, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice 2020.

Enfin, Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n° 1 au traité de concession et l'avenant n° 2 à la convention d'avance.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAE Elisa Lemonnier - Concession d'aménagement - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRAC) 2018 : approbation - Avenant n° 1 au traité de concession conclu avec Rouen Normandie Aménagement - Avenant n° 2 à la convention d'avance de trésorerie conclue avec Rouen Normandie Aménagement : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0187 - Réf. 4197)

Le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) actualisé au 31 décembre 2018 présenté par RNA a été approuvé, notamment les prévisions budgétaires et perspectives d'aménagement, notamment le montant inchangé de la participation d'équilibre de 1 533 352 €.

Les termes de l'avenant n° 1 au contrat de concession d'aménagement au traité de concession prorogeant la durée de la convention de 3 ans et les termes de l'avenant n° 2 à la convention d'avance de trésorerie, au regard de la modification du calendrier de l'opération ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n° 1 au traité de concession et l'avenant n° 2 à la convention d'avance.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAE Moulin IV - Concession d'aménagement - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRAC) 2018 : approbation** (Délibération n° C2019_0188 - Réf. 4015)

Le compte-rendu d'activités 2018 présenté par la SPL Rouen Normandie Aménagement a été approuvé.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - Parc d'activités Plaine de la Ronce - Compte-Rendu Annuel de Concession 2018 (CRAC) : approbation - Avenant n° 1 au traité de concession : autorisation de signature - Avenant n° 2 à la convention d'avance de trésorerie : autorisation de signature** (Délibération n° - Réf. 4233)

Le compte-rendu annuel de concession 2018 présenté par l'aménageur Rouen Normandie Aménagement a été approuvé, notamment les prévisions budgétaires et les perspectives d'aménagement pour les années 2019 et suivantes.

Les termes de l'avenant n° 1 au Traité de concession pour le versement à RNA, en 2019, d'une participation d'équilibre à l'opération d'un montant de 250 000 € en compensation de la réalisation d'un parking-relais sur le lot 28 à Bois-Guillaume ont été approuvés.

Les termes de l'avenant n° 2 à la convention d'avance de trésorerie n° 1 pour le versement du complément de l'avance prévu au bilan initial de l'opération selon l'échéancier prévisionnel de mobilisation et de remboursement de l'avance consentie à RNA, prévoyant en 2019, le versement d'un montant de 1 720 000 € à RNA ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer lesdits avenants à intervenir entre RNA et la Métropole.

Adoptée (Contre : 7 voix)

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - Parc d'activités Rouen Madrillet Innovation - Compte-Rendu Annuel de Concession 2018 (CRAC) : approbation - Avenant n° 1 à la convention d'avance de trésorerie n° 4 : autorisation de signature - Avenant n° 4 de prolongation du traité de concession : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0189 - Réf. 4217)

Le compte rendu annuel de concession 2018 présenté par l'aménageur Rouen Normandie Aménagement a été approuvé, notamment les prévisions budgétaires et les perspectives d'aménagement pour les années 2019 et suivantes.

Le versement, en 2019, d'une participation d'un montant de 112 500 € à RNA pour la mission complémentaire d'assistance auprès des porteurs de projets et notamment celui du CESI a été approuvé.

Le Conseil a acté, en 2019, le remboursement d'avance par RNA d'un montant de 350 000 €.

Les termes de l'avenant n° 4 de prolongation de délai du Traité de concession confié à la SPL Rouen Normandie Aménagement et les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'avance de trésorerie n° 4 à intervenir avec RNA ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer lesdits avenants à intervenir entre RNA et la Métropole.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - Rouen Flaubert - Concession d'aménagement - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2018 : approbation** (Délibération n° C2019_0190 - Réf. 4016)

Le compte-rendu d'activités 2018 présenté par la SPL Rouen Normandie Aménagement a été approuvé.

Le principe de versement en 2019 d'une avance de la Métropole de 3 800 000 € nécessaire à l'équilibre du bilan de l'opération d'aménagement a été approuvé, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice 2019.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Santé et actions sociales - Mise en place d'un fonds de concours - Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) pour l'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires et de pôles de santé libéraux et ambulatoires dit "FSIC Santé" : approbation** (Délibération n° C2019_0191 - Réf. 4047)

Le Conseil a décidé de créer un Fonds de Soutien aux Investissements Communaux pour l'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires et de pôles de santé libéraux et ambulatoires, dit « FSIC Santé »,

Les termes du règlement qui a pour objet de définir le mode de fonctionnement de ce fonds de concours ont été approuvés.

Le Conseil a fixé à 1,2 millions d'euros l'enveloppe du FSIC Santé pour la période 2019-2022 et a décidé de procéder à ces versements, sous réserve d'inscription des crédits au budget.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Participation et citoyenneté - Édition 2019 de l'appel à projets « Je participe » - Règlement de l'appel à projets 2019 : approbation - Convention à intervenir avec les porteurs de projet : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0192 - Réf. 3996)

Monsieur le Président a été autorisé à lancer l'édition 2019 de l'appel à projets « Je participe » pour promouvoir et soutenir les projets d'initiative citoyenne. Le budget alloué à ce projet est de 20 000 euros.

Le règlement de l'édition 2019 de l'appel à projets « Je participe » et les termes de la convention-type ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer les conventions, sur la base de ce modèle-type, à intervenir avec chaque porteur de projet éligible au financement complémentaire de la Métropole.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Politique de la ville - Contrat de Ville 2015/2020 - Prolongation du contrat de ville : approbation** (Délibération n° C2019_0193 - Réf. 4164)

Conformément à la loi de Finances n° 2018-1317 du 28 décembre 2018, la prolongation du contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie jusqu'au 31 décembre 2022 a été approuvée.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Politique de la ville - Contrat de Ville 2015/2020 - Programmation financière 2019 - Attribution de subventions - Conventions d'objectifs et de moyens : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0194 - Réf. 4167)

La programmation 2019 du Contrat de ville propose de financer 24 projets portés par les communes ou leurs établissements publics (CCAS, caisse des écoles) et en complément, 4 projets portés par des structures associatives.

Dans ce cadre, les financements suivants sont attribués aux communes, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et caisses des écoles pour un montant cumulé de 520 535 € et qui se répartissent de la manière suivante :

Commune et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Canteleu à hauteur de 56 457 € : Programme de Réussite Éducative (PRE), Accès au droit / Maison de la Justice et du Droit (MJD), Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), Équipe emploi insertion (EEI)

Commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf / Cléon à hauteur de 31 501 € : Atelier emploi

Commune et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Darnétal à hauteur de 20 959 € : Programme de Réussite Éducative, Ateliers santé / promotion de la santé

Commune et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Elbeuf-sur-Seine à hauteur de 71 311 € : Chargé d'accueil de proximité, Atelier santé ville (ASV), Maison de la Justice et du Droit, Programme de Réussite Éducative (PRE)

Commune de Grand-Couronne à hauteur de 23 614 € : Coordinateur de projets liés à l'insertion socio-professionnelle et la prévention santé

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Maromme à hauteur de 15 430 € : Programme de Réussite Éducative

Commune de Notre-Dame-de-Bondeville à hauteur de 13 410 € :Chargé d'accueil de proximité

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Oissel à hauteur de 20 216 € : Chargé d'accueil de proximité

Caisse des écoles de Petit-Quevilly à hauteur de 32 293 € : Programme de Réussite Éducative (PRE)

Commune et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Rouen/Bihorel à hauteur de 132 214 € : parcours 360°, Atelier Santé Ville (ASV), Accès aux droits – MJD, Programme de Réussite Éducative (PRE)

Commune et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Etienne-du-Rouvray à hauteur de 79 032 € : Maison de la Justice et du Droit (MJD), Programme de Réussite Éducative (PRE), Conseiller en insertion professionnelle

Caisse des écoles de Sotteville/Saint-Etienne-du-Rouvray à hauteur de 24 098 € : Programme de Réussite Éducative (PRE)

AFEV (Association de la Fondation des Étudiants pour la Ville, à hauteur de 17 000 € : Mobilisation d'étudiants bénévoles dans des actions de solidarité

ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique), à hauteur de 25 000 € : Création d'entreprises et d'emplois dans les quartiers prioritaires

CAPS (Comité d'action et de promotion sociales) à hauteur de € 97 383 € : Ateliers de pédagogie personnalisée

MEDIA FORMATION, à hauteur de 60 970 : Ateliers de pédagogie personnalisée

Les conventions annexées à la délibération et détaillant les conditions d'octroi des subventions ont été approuvées.

Monsieur le Président a été habilité à signer les conventions avec chaque commune, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - ARMADA 2019 - Organisation de la descente en Seine du 16 juin 2019 - Aide aux communes** (Délibération n° C2019_0195 - Réf. 4327)

Dans le cadre de l'ARMADA 2019 est prévue le dimanche 16 juin, la descente en Seine de l'ensemble des bateaux présents. Le Conseil a autorisé la Métropole Rouen Normandie à verser des participations aux 19 communes de moins de 4 500 habitants riveraines de la descente en Seine, dans la limite de l'enveloppe de 30 000€.

Monsieur le Président a été habilité à signer les documents s'y rapportant.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune d'Elbeuf-sur-Seine - Résorption de friches - Site Cousin Corblin - Travaux de déconstruction et de désamiantage - Avenant n° 1 à la convention conclue avec l'EPF Normandie et la commune d'Elbeuf-sur-Seine : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0196 - Réf. 4220)

Les termes de l'avenant n° 1 à intervenir avec l'Établissement Public Foncier de Normandie, en vue de la réalisation de travaux sur le site Cousin Corblin ont été approuvés, et notamment le nouveau montant global porté à 1,7 M€ HT. Un montant de 340 000 € HT serait mis à la charge de la Métropole Rouen Normandie ainsi que la totalité de la TVA à hauteur de 340 000 €, soit une participation financière totale de 680 000 € maximum.

Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Convention de délégation des aides à la pierre conclue avec l'État et l'ANAH - Avenants au titre de l'année 2019 : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0197 - Réf. 4162)

Les deux avenants aux conventions régissant la gestion des aides à la pierre dans le cadre de la délégation de compétence, pour le parc social comme pour le parc privé, pour l'année 2019, ont été approuvés, étant précisé que ces 2 avenants ont été approuvés par l'État et l'ANAH.

Les objectifs 2019 sont les suivants :

Pour le parc social, 375 logements sociaux PLUS / PLAI pour un budget de 703 500 € en début d'année, soit 60 % de l'enveloppe envisagée pour l'année (625 logements PLUS et PLAI pour 1 171 500 €). Les 40 % restants seront attribués en fonction des autorisations de financement accordées et des perspectives connues au 15 septembre.

S'ajoutent aux financements PLUS et PLAI, 352 agréments pour des logements sociaux PLS et 150 agréments pour des logements financés en PSLA (location-accession).

Pour le parc privé, l'ANAH fixe à la Métropole un objectif de 330 logements privés à réhabiliter ainsi qu'un objectif de 22 logements relevant du dispositif d'intermédiation locative à financer, pour un budget de 2 699 638 €.

Monsieur le Président a été habilité à signer lesdits avenants.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Administration des organismes pour l'habitat - Entrée dans l'actionnariat de la Sacicap Coopérative Immobilière Régionale de Haute Normandie - Rouen : approbation - Désignation d'un représentant de la Métropole Rouen Normandie** (Délibération n° C2019_0198 - Réf. 4171)

La délibération n° C2018-0344 du 25 juin 2018 a été abrogée.

Le Conseil a décidé de rejoindre l'actionnariat de la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété COOPERATIVE IMMOBILIERE REGIONALE DE HAUTE NORMANDIE - ROUEN, en acquérant dix parts sociales, pour un montant total de 477,00 €.

Madame Charlotte GOUJON (titulaire) a été élue en tant que représentante de la Métropole en vue de participer à l'Assemblée Générale ainsi qu'au Conseil d'Administration de la société COOPERATIVE IMMOBILIERE REGIONALE DE HAUTE NORMANDIE - ROUEN, Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété, dont le siège social est sis 27 Rue Raymond Aron 76130 MONT-SAINT-AIGNAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le numéro 580 503 423.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Maromme - Travaux d'effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public - Convention financière à intervenir : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0199 - Réf. 4079)

Le montant de l'opération qui s'élève à 259 000 € TTC et les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Maromme fixant l'estimation de sa participation à 99 000 € pour les travaux d'effacement des réseaux des Impasses Trotteux et Saint-Martin ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Petit-Quevilly - ZAC Petit-Quevilly Village - Avenant à la convention de mandat d'études et de réalisation de la rénovation des espaces publics adjacents conclue avec Rouen Normandie Aménagement : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0200 - Réf. 4193)

Les études de rénovation des voiries ont permis d'affiner les dépenses de travaux et ont fait apparaître la nécessité de procéder à des travaux d'enfouissement des réseaux aériens, ce qui conduit à revoir les modalités de la convention de mandat par un avenant. Les termes de l'avenant n° 1 à la convention de mandat ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant à la convention de mandat fixant les conditions d'intervention de la Société Publique Locale Rouen Normandie Aménagement dans le cadre de la rénovation des espaces publics adjacents à l'opération Petit-Quevilly Village pour une rémunération totale de la SPL de 159 000 € TTC.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Petit-Quevilly - ZAC Petit-Quevilly Village - Avenant à la convention financière sur la rénovation des espaces publics adjacents conclue avec la commune de Petit-Quevilly : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0201 - Réf. 4195)

Les deux précédentes délibérations du 25 juin 2018 et du 12 décembre 2018 autorisant la signature des avenants 1 et 2, mais non actés par la commune, ont été abrogées.

Les termes du nouvel avenant à la convention financière et le nouveau plan de financement de l'opération ont été approuvés, portant la participation financière de la commune de Petit-Quevilly à 1 667 875 €.

Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Petit-Quevilly - Requalification de l'avenue Jean Jaurès - Convention financière : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0202 - Réf. 4196)

Le plan de financement sous réserve de l'inscription des crédits au budget et les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Petit-Quevilly ont été approuvés. La participation financière de la la Métropole s'élève à 2 916 666,00 € sur un montant estimé de l'opération à 5 000 000 € TTC.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Saint-Paër - Travaux d'effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public - Convention financière à intervenir : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0203 - Réf. 4081)

Le montant de l'opération d'effacement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public de l'ancienne route de Rouen et de la route de Duclair à Saint-Paër s'élevant à 265 000 € TTC a été approuvé. Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Saint-Paër fixant sa participation à 94 500 € pour les travaux d'effacement des réseaux de l'ancienne route de Rouen et de la route de Duclair ont également été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Yainville - Travaux de restructuration de la rue de la République - Convention financière à intervenir : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0204 - Réf. 4136)

L'opération de restructuration de la rue de la République de Yainville a été approuvée pour un montant total de 450 000 € TTC. Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune fixant sa participation à 130 000 € ont également été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Prestations d'entretien des matériels et véhicules d'exploitation de la voirie - Avenant n° 3 à la convention conclue avec le Département de Seine-Maritime : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0205 - Réf. 4182)

L'avenant n° 3 à la convention de prestation d'entretien et d'exploitation réalisées par le Département de Seine-Maritime a été approuvé et Monsieur le Président a été habilité à signer ledit

avenant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Fixation des tarifs métropolitains pour la création de surbaissés de trottoirs applicables au 1er juillet 2019** (Délibération n° C2019_0206 - Réf. 4179)

Le tarif de 110,07 € le m² pour la réalisation de surbaissés de trottoirs a été adopté et sera applicable à compter du 1er juillet 2019.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun - Armada 2019 - Offre de transports en commun - Parkings-relais - Points de vente des titres et d'information - Convention à intervenir avec les partenaires : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0207 - Réf. 4216)

Les dispositions de la convention à intervenir entre l'association "L'Armada de la liberté", SOMETRAR, TCAR et la Métropole, concernant l'importante adaptation du réseau de transports lors de l'Armada du 6 au 16 juin 2019, ont été approuvées.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun - Organisation des transports scolaires - Avenant à des conventions de délégation : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0208 - Réf. 4154)

Les dispositions des avenants aux conventions de délégation des missions d'autorité organisatrice secondaire des transports scolaires conclues avec les communes de Duclair, Epinay-sur-Duclair, Jumièges, Le Trait, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Varengeville, Sainte-Marguerite-sur-Duclair et Yville-sur-Seine ont été approuvées.

Monsieur le Président a été habilité à signer les avenants précités ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Assainissement - Communes de Hénouville (bas), Saint-Martin-de-Boscherville et Quevillon - Contrat de délégation de service public conclu avec SADE Exploitations de Normandie - Avenant n° 10 : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0209 - Réf. 4206)

Les dispositions de l'avenant n° 10 au contrat d'affermage assainissement collectif et non collectif sur le territoire des communes de Hénouville (bas), Saint-Martin-de-Boscherville et Quevillon, ont été adoptées et Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant.

La délibération du 17 décembre 2018 et son annexe ont été abrogées en ce qui concerne uniquement l'application des tarifs du service de l'assainissement collectif fixés pour les communes de Hénouville (le bas), Quevillon et Saint-Martin-de-Boscherville.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Convention de recherche et développement partagés à intervenir avec le BRGM pour la construction d'un modèle hydrogéologique des ressources en eau Seine-Cailly-Aubette-Robec : autorisation de signature - Convention de recherche et développement partagés à intervenir avec le BRGM pour la recherche de ressources alternatives en eau potable : autorisation de signature - Abrogation de la délibération du 8 octobre 2018** (Délibération n° C2019_0210 - Réf. 4231)

La délibération du 8 octobre 2018 approuvant les termes de la convention de recherche et développement partagés entre le BRGM,le syndicat mixte du SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec et la Métropole Rouen Normandie pour la construction d'un modèle de gestion des ressources en eau Seine-Cailly-Aubette-Robec : phase 2 pour la construction des modèles géologiques et hydrodynamique, avec la participation estimée de la Métropole Rouen Normandie de 63 630 € HT ainsi que les termes de la convention de recherche et développement partagés entre le BRGM et la Métropole Rouen Normandie pour la recherche de ressources alternatives en eau potable : phase 2 pour la simulation des scenarii d'exploitation, d'exposition aux pollutions et d'évolution du climat avec la participation estimée de la Métropole Rouen Normandie de 50 012,50 € HT a été abrogée.

Les termes de la convention de recherche et développement partagés entre le BRGM et la Métropole Rouen Normandie pour la construction d'un modèle de gestion des ressources en eau Seine-Cailly-Aubette-Robec : phase 2 pour la construction des modèles géologiques et hydrodynamique, avec la participation estimée de la Métropole Rouen Normandie de 169 680 € HT ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à la signer.

Les termes de la convention de recherche et développement partagés entre le BRGM et la Métropole Rouen Normandie pour la recherche de ressources alternatives en eau potable : phase 2 pour la simulation des scenarii d'exploitation, d'exposition aux pollutions et d'évolution du climat avec la participation estimée de la Métropole Rouen Normandie de 150 037,50 € HT ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à la signer.

Enfin, Monsieur le Président a été autorisé à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie les subventions auxquelles la Métropole pourrait prétendre.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Gestion des zones humides - Plan de gestion conservatoire des habitats et des espèces de la zone humide du Linoléum pour la période 2019-2023 : adoption - Plan de financement prévisionnel : approbation** (Délibération n° C2019_0211 - Réf. 4140)

Le plan de financement prévisionnel 2019-2023 pour le plan de gestion présenté, sous réserve d'adoption de la poursuite de la politique en faveur de la biodiversité mise en œuvre par la Métropole Rouen Normandie pour la période 2021-2023 et d'inscription des crédits aux budgets, a été approuvé. Le plan de gestion conservatoire des habitats et espèces du Linoléum présenté pour la période 2019-2023 a été adopté. Le montant des dépenses de fonctionnement est estimé à 86 466 € pour les 5 années.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les aides financières éventuelles relatives à la restauration et à la gestion du site du Linoléum pour la durée du plan de gestion.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Régie publique de l'énergie calorifique - Stratégie de développement - Plan pluriannuel de développement de réseaux de chaleur : approbation - Plan de financement création du réseau de chaleur de Grand-Couronne : approbation** (Délibération n° C2019_0212 - Réf. 4149)

Le plan pluriannuel de développement de réseaux de chaleur dans le cadre de la Régie a été approuvé, ainsi que le plan de financement relatif à la création du réseau de chaleur de Grand-Couronne, sous réserve d'inscription des crédits au budget.

Le montant des aides est estimé à 1,32 M€ HT, sur un investissement total estimé à 5,8 M€, le solde étant pris en charge par la Régie publique de l'énergie calorifique.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tous les dossiers de demandes de subventions relatifs à la création du réseau de chaleur de Grand-Couronne.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Régie publique de l'énergie calorifique - Conseil d'exploitation : désignation de représentants** (Délibération n° C2019_0213 - Réf. 4142)

Monsieur Rémi DE NIJS, représentant de RNA, et Madame Noélie CARRETERO, représentante du CEREMA. ont été désignés respectivement en qualité de personnalités qualifiées au sein du Conseil d'exploitation en remplacement de Messieurs Luc CHAMEAU et Étienne LEBRUN.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Administration générale - Annexe n° 3 à la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP** (Délibération n° C2019_0214 - Réf. 4213)

Les termes de l'annexe 3 à la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP ont été approuvés.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2019 - Plans de financement : approbation - Demandes de subventions DSIL : autorisation** (Délibération n° C2019_0215 - Réf. 4000)

Les plans de financement prévisionnel pour les 4 opérations suivantes ont été approuvés :

Création d'un P+R site des Deux Rivières à Rouen :

Recettes	Montant HT
DSIL	2 150 000,00 €
Région	1 000 000,00 €
*Métropole	787 500,00 €
Coût total opération HT	**3 937 500,00 €**

- Rénovation du tunnel Saint Herbland :

Recettes	Montant HT
DSIL	2 128 000,00 €
Métropole	532 000,00 €
Coût total opération HT	**2 660 000,00 €**

- Prolongement de la ligne T4 jusqu'au CHU Charles Nicolle :

Recettes	Montant HT
DSIL	2 019 360,00 €
Métropole	504 840,00 €
Coût total opération HT	**2 524 200,00 €**

- Réfection de la toiture du dépôt Saint Julien permettant de réaliser des économies d'énergie :

Recettes	Montant HT
DSIL	259 360,72 €
Métropole	64 840,18 €
Coût total opération HT	**324 200,90 €**

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les subventions correspondantes.

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet et Monsieur le Président a été habilité à signer les conventions financières à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Programme européen Urbact « Action Planning Networks » et COP21 - Demande d'engagement dans un réseau Urbact phases 1 et 2 : autorisation - Demande de subventions FEDER : autorisation** (Délibération n° C2019_0216 - Réf. 4205)

Monsieur le Président a été autorisé à engager la Métropole Rouen Normandie dans le réseau Urbact « Urban Energy Pact »,

La part prévisionnelle de la Métropole pour la première phase du Programme Européen Urbact « Action Planning Networks » dont le montant devrait s'élever à 8 290,98 € a été approuvée.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les subventions FEDER correspondantes.

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet et Monsieur le Président a été habilité à signer les conventions financières à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Répartition des emplois permanents de la Métropole Rouen Normandie au 1er juillet 2019 et créations d'emplois budgétaires - approbation** (Délibération n° C2019_0217 - Réf. 4224)

Le Conseil a décidé de créer un emploi d'adjoint technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, deux emplois de techniciens relevant du cadre des emplois des techniciens territoriaux, deux emplois de rédacteur relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et un emploi relevant du groupe de classification des cadres supérieurs et de fixer à 3 les emplois de cabinet dont les crédits ont été inscrits au budget primitif 2019 à hauteur de 144 300€.

La répartition des emplois permanents de la Métropole Rouen Normandie, arrêtée au 1er juillet 2019, a été approuvée dans le cadre des crédits budgétaires votés.

Adoptée.

*** Comptes-rendus des décisions - Bureau - Compte rendu des décisions des Bureaux du 28 février et 1er avril 2019** (Délibération n° C2019_0218 - Réf. 4221)

Adoptée.

*** Comptes-rendus des décisions - Président - Compte-rendu des décisions du Président** (Délibération n° C2019_0219 - Réf. 4114)

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 52.